

DOSSIER:

DÉMARRAGE DES TRAVAUX POUR L'ÉLABORATION DU PREMIER PLAN DE CONSERVATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR (PCQA) EN TUNISIE





VISITE DE MONSIEUR LE MINISTRE SUD-CORÉEN DE L'ENVIRONNEMENT EN TUNISIE

Au cours du mois de Janvier, Monsieur Maanee Lee, Ministre Sud-Coréen de l'environnement, s'est rendu en Tunisie le 26 Janvier 2010 pour une visite de travail. Et à cette occasion, il s'est entretenu avec M. Nadhir Hamada, Ministre de l'Environnement et du Développement Durable sur le renforcement de la coopération bilatérale entre les deux pays dans le domaine de l'environnement.

Dans ce même cadre, le Ministre Coréen a pris connaissance des projets de coopération en cours de développement ces dernières années entre la Tunisie et la République de Corée et en particulier le projet de renforcement des capacités dans le domaine de surveillance de l'ozone piloté par l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement.

Un court-métrage préparé pour la circonstance et qui synthétise les objectifs et les composantes de ce projet a été présenté à M. Maanee Lee lors de cette visite.



INSTALLATION DU SUPER SITE "SITE DE RÉFÉRENCE"

Au cours du mois de janvier s'est achevé les travaux de la mise en place du Super Site ou Site de référence et son entrée en fonctionnement. Rappelant que le Super Site est financé dans le cadre de la coopération Tuniso-Coréen. Ce site comporte les analyseurs de PM10, PM2.5, NOx, SO2, CO et O3, ainsi qu'un chromatographe en phase gazeuse qui permettra la mesure des composés organiques volatiles (COV).

Ainsi avec ce nouvel acquis, le Réseau National de Surveillance de la Qualité de l'Air élargira son domaine d'intervention sur la recherche sur l'ozone et les composées organiques volatiles, polluants tant importants et à étudier de près.



FORMATION SUR LA GESTION DES PROJETS :

Une session de formation sur la gestion des projets a été réalisée du 5 au 6 Janvier 2010. Cette formation a pour objectif de mettre en place des nouveaux modes d'organisation et de gestion et de définir des nouvelles stratégies managériales ainsi qu'à familiariser les cadres participants au processus de planification, d'exécution et de suivi des projets.

Et dans ce même cadre une formation sur l'outil MS Project a été donnée et qui permettra de faciliter la tâche de planification et de gestion des projets.

MISSION D'AUDIT DU PROJET DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT INDUSTRIEL ET URBAIN EN TUNISIE (QUALITÉ DE L'AIR)...

L'Agence Française de Développement a mandaté une équipe de consultants internationaux pour étudier l'état des lieux des processus de suivi de la réalisation des objectifs des projets qu'elle finance à travers le monde.

Le Projet de Gestion de l'Environnement Industriel et Urbain (Qualité de l'air) entamé depuis 2007 a été soumis à cet audit qui s'est déroulé au cours du mois de Janvier 2010.

M. Nourreddine Ben Rejeb, Directeur Général de l'ANPE a reçu à cette occasion M. Luc Lefebvre, consultant senior et directeur du cabinet SEE chargé de l'audit, Mme Marie-Pierre Nicolle, responsable de la division du pilotage stratégique de l'AFD, M. Bertrand Savoye, évaluateur à l'AFD et les responsables du projet en question.

L'entretien avec les maîtres d'œuvre de ce projet a porté sur la pertinence, l'effectivité, l'efficacité et l'efficience de réalisation du projet dont l'ANPE assure le pilotage.

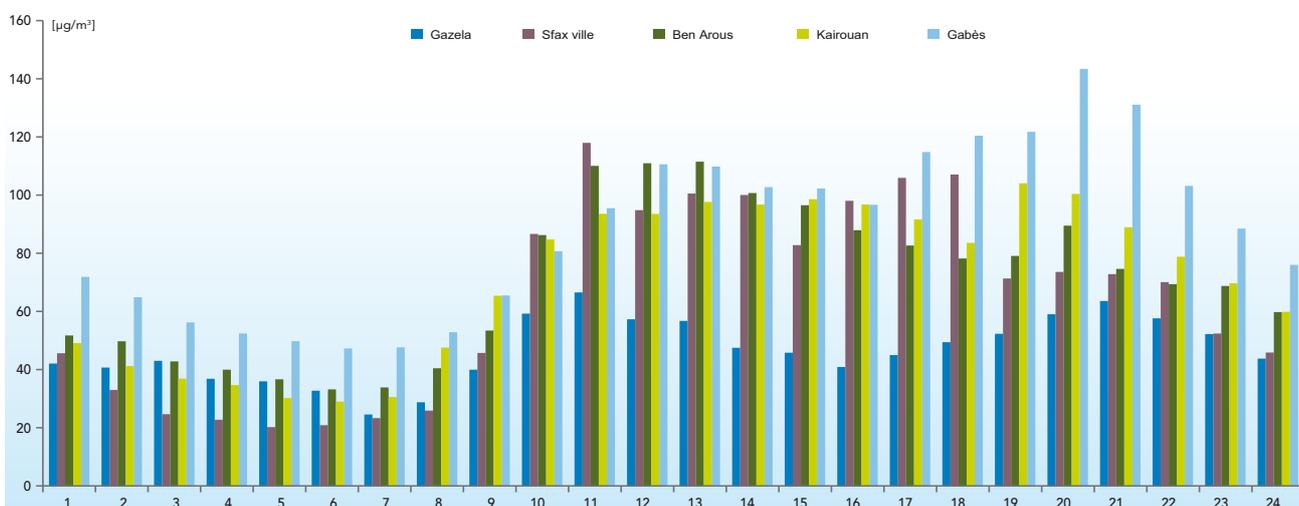




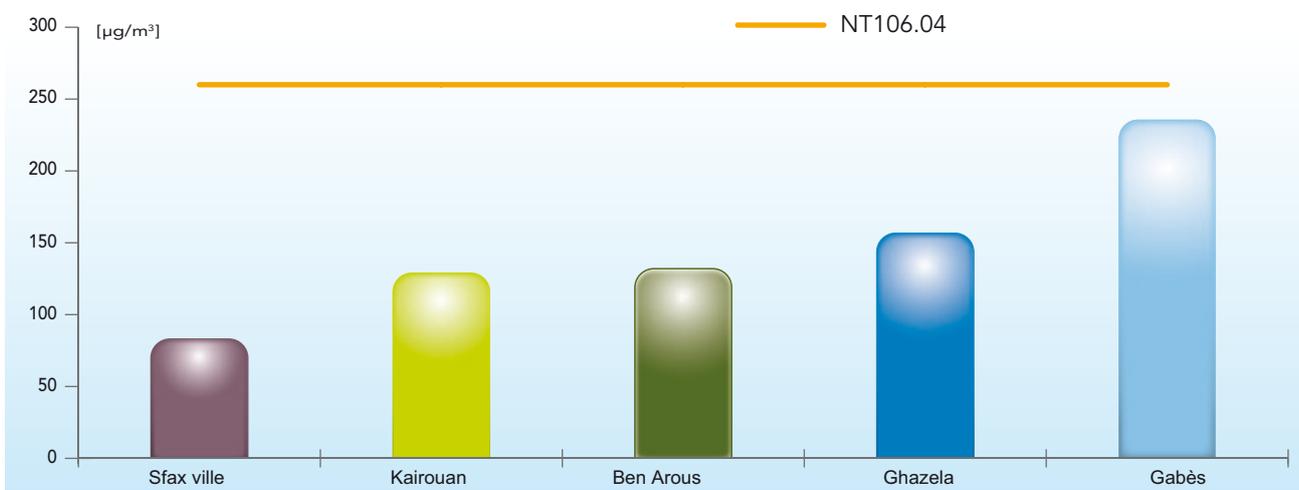
[Résultats]

PS	Normes tunisiennes en $\mu\text{g}/\text{m}^3$			Maximum des concentrations en $\mu\text{g}/\text{m}^3$					OMS
	Valeurs Guides	Valeurs limites	Autorisation de dépassement	Ben Arous	Sfax ville	Gabès	Ghazela	Kairouan	
Moyenne 24 h	120	260	1fois/an	132	83	236	157	129	50

[Profil journalier moyen des particules en suspension]



[Maximum des moyennes journalières des particules en suspension]



■ Au cours du mois de Janvier, aucun dépassement des valeurs limites de la norme NT 106.04 relative aux particules solides n'a été enregistré. Néanmoins des valeurs très élevées ont été enregistrées à la station de Gabès.

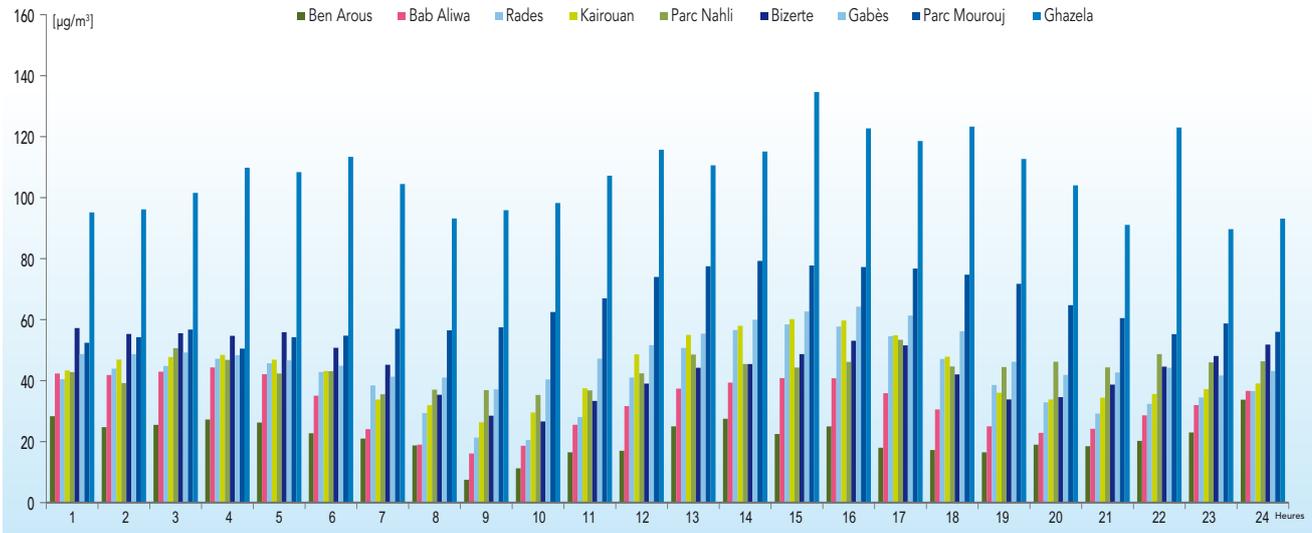


[Résultats]

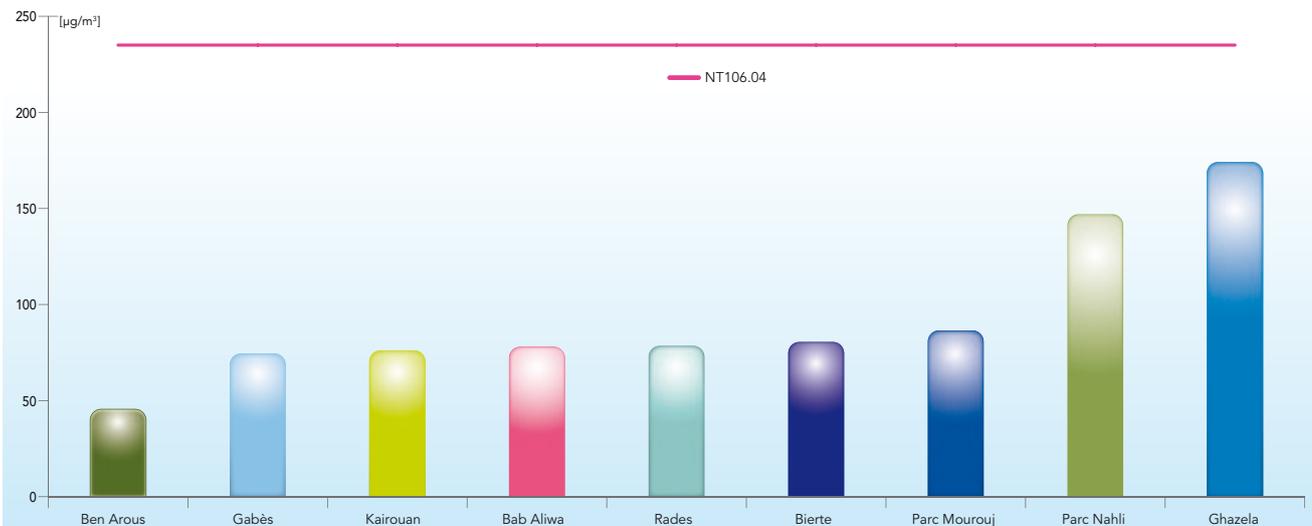
O ₃	Normes tunisiennes en µg/m ³			Maximum des concentrations en µg/m ³								
	Valeurs Guides	Valeurs limites	Autorisation de dépassement	BA	BW	Rd	Kr	Nh	Bz	Gb	Gz	Mrj
Moyenne 1 h	150-200	235	2 fois/an	22	32	40	44	44	44	48	96	64

* **BA:** Ben Arous - **BW:** Bab Alioua - **Rd:** Rades - **Gb:** Gabès - **Gz:** Ghazela - **Na:** Nahli - **Mrj:** Mourouj - **Kr:** Kairouan - **Bz:** Bizerte

[Evolution de la journée type en ozone]



[Maximum horaire de l'ozone dans quelques stations]



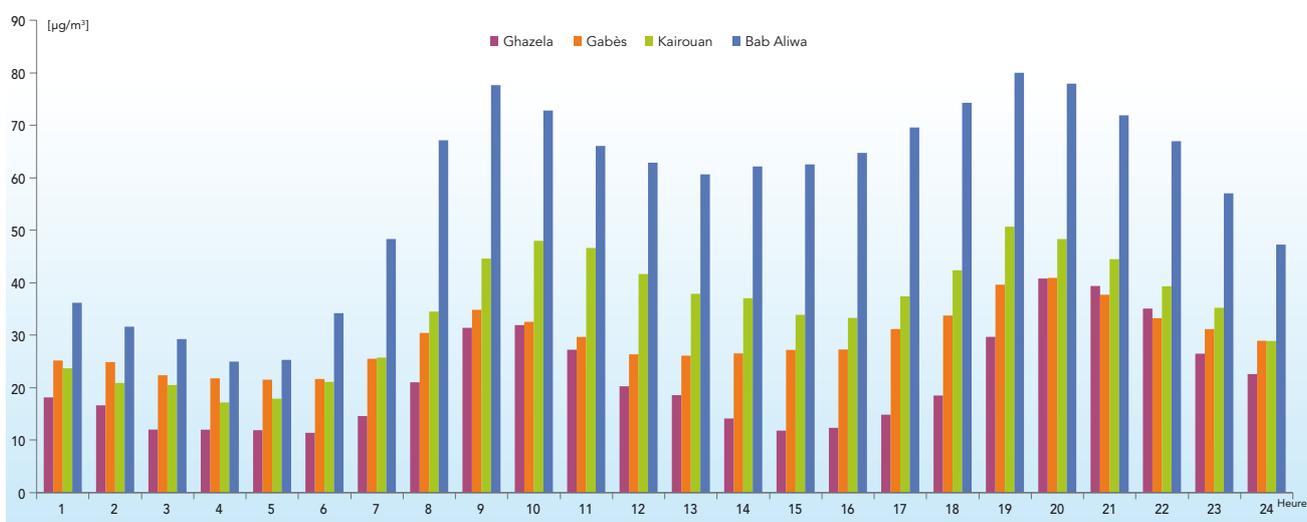
■ Au cours du mois de Janvier, aucun dépassement des valeurs limites de la norme NT 106.04 relative à l'ozone n'a été enregistré. Néanmoins des valeurs très élevées ont été enregistrées dans la station d'El Ghazela et celle du Parc El Nahli.



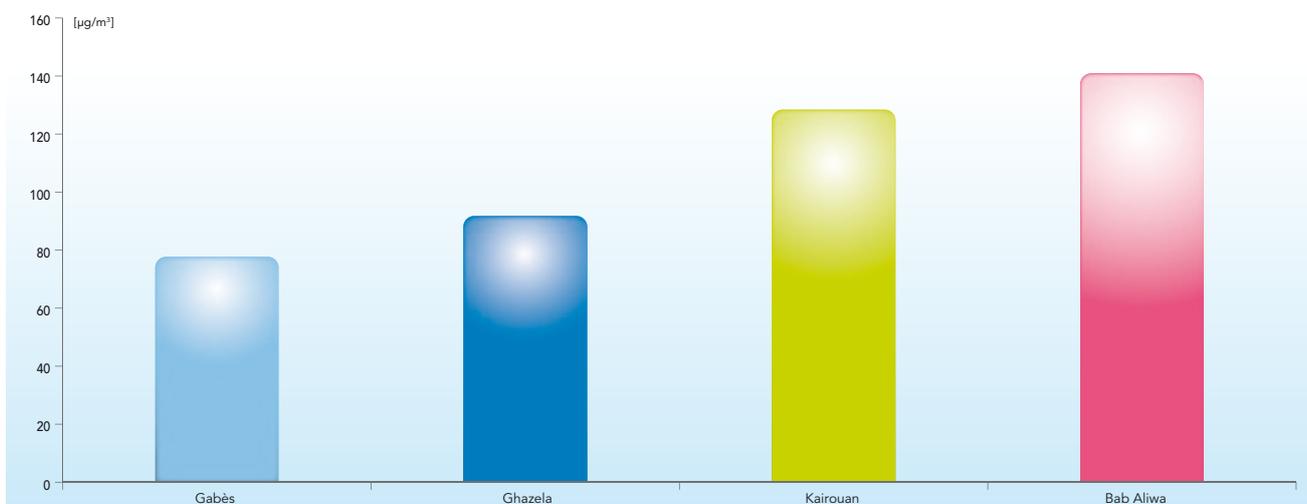
[Résultats]

NO ₂	Normes tunisiennes en µg/m ³			Maximum des concentrations en µg/m ³				OMS
	Valeurs Guides	Valeurs limites	Autorisation de dépassement	Bab Alioua	Ghazela	Gabès	Kairouan	
Moyenne 1 h	400	660	1 fois/30 jours	141	91	77	128	200

[Profil journalier moyen du dioxyde d'azote dans quelques stations]



[Maximum horaire en dioxyde d'azote dans quelques stations]



■ Au cours du mois de Janvier aucun dépassement des valeurs limites de la norme NT 106.04 relative au dioxyde d'azote n'a été enregistré.

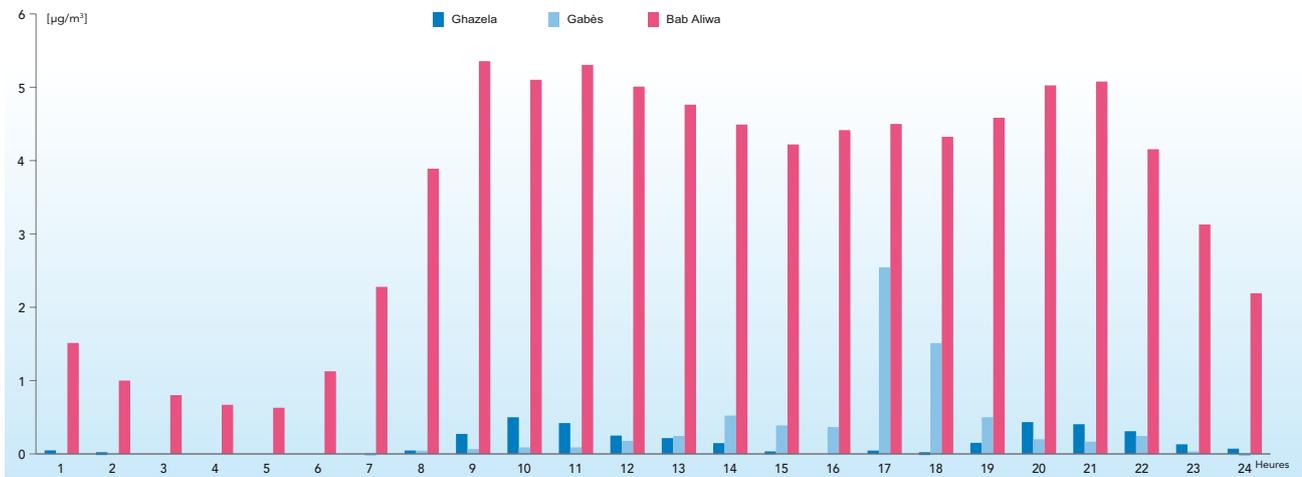


LE DIOXYDE DE SOUFRE

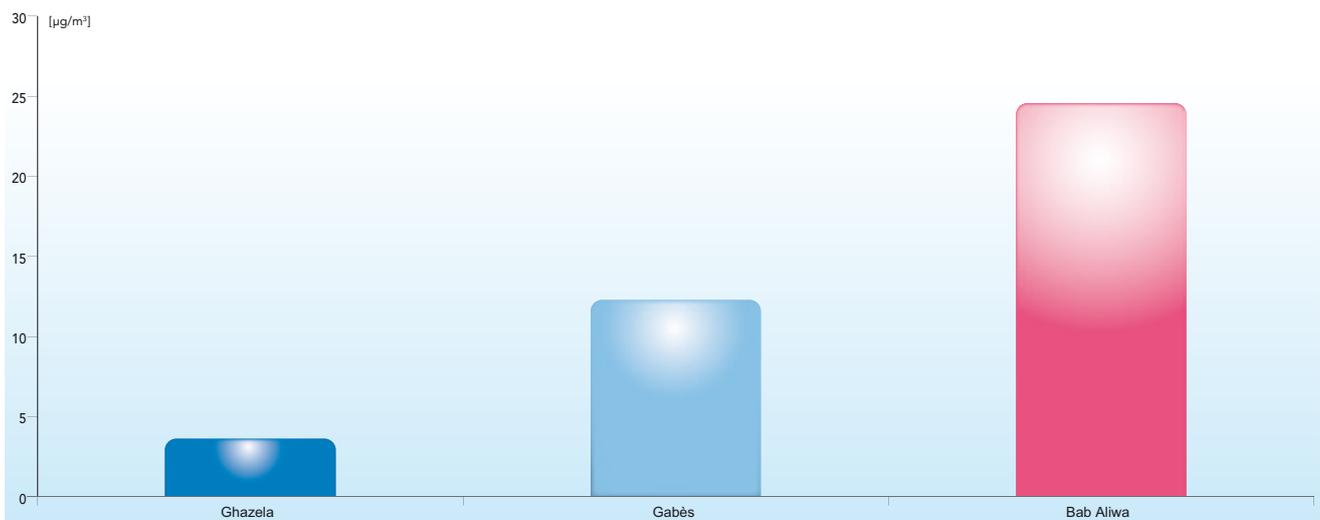
[Résultats]

SO ₂	Normes tunisiennes en µg/m ³			Maximum des concentrations en µg/m ³			OMS
	Valeurs Guides	Valeurs limites	Autorisation de dépassement	Ghazela	Bab Alioua	Gabès	
Moyenne 3 h		1300	1 fois/an	11	70	32	
Moyenne 24 h	125	365	1 fois/an	4	25	12	20

[Evolution de la journée type en dioxyde de soufre]



[Maximum journalier moyen en dioxyde de soufre dans quelques stations]



■ Au cours du mois de Janvier aucun dépassement des valeurs limites de la norme NT 106.04 relative au dioxyde de soufre n'a été enregistré.



DÉMARRAGE DES TRAVAUX POUR L'ÉLABORATION DU PREMIER PLAN DE CONSERVATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR (PCQA) EN TUNISIE

Qu'est ce qu'un plan de conservation de la qualité de l'air, quels sont ses objectifs, qui sont les intervenants ? Sur ces questions, le présent dossier va essayer d'y répondre

En vertu de l'article 4 de la loi sur la qualité de l'air, promulguée le 04 Juin 2007, l'Agence Nationale de Protection de l'environnement est appelée à élaborer des Plans de Conservation de la Qualité de l'Air, dénommés PCQA. Ces plans sont un outil d'information, de concertation et d'orientation pour préserver la qualité de l'air, comme l'a mentionné la loi et vont marquer un nouveau jalon pour la promotion du droit à un environnement sain et une qualité de vie meilleure et ce par des mesures à caractère général ou particulier et par le respect des normes d'équilibre du milieu naturel.

Les collectivités locales, les structures et les établissements publics concernés sont appelés à y contribuer dans la préparation de ces plans surtout pour les agglomérations urbaines dont la population dépasse un nombre fixé et les zones qui enregistrent un dépassement ou qui risquent de dépasser, les valeurs limites ou les seuils d'alerte de la qualité de l'air.

Le choix du Grand Tunis, a été le résultat d'une concertation pour l'élaboration du premier plan et semble bien propice et ce pour deux raisons :

- son poids économique et démographique
- la disponibilité des données dans cette zone (cartographie, 9 stations fixes, un DOAS...)

Qu'est ce qu'un plan de conservation de la qualité de l'air?

Un Plan de Conservation de la Qualité de l'Air est en fait, une synthèse de connaissances disponibles dans une région bien déterminée relative à la qualité de l'air et de toutes les sources et les secteurs contribuant à la dégradation de la qualité de l'air en général (industries énergétiques, industries manufacturières, transports, bâtiments, résidentiels...) et fixe ainsi les orientations en vue de préserver l'air que nous respirons s'il est de bonne qualité et l'améliorer dans le cas contraire et ce en offrant les moyens de réduire les émissions polluantes tout en prenant en compte l'impact de l'urbanisme de demain et d'en atténuer les effets à moyen terme.

Ainsi se résume les objectifs du plan dans les points suivants:

- Développer et améliorer la surveillance de la qualité de l'air
- Préserver la qualité de l'air
- Améliorer les connaissances sur les émissions et leurs impacts
- Informer
- Faire un suivi des orientations.

Ces plans permettront entre autre de mettre l'accent sur les mesures d'urgence qui doivent être mis en place et cela en se basant sur les données réelles existantes telles les données relatives à la qualité de l'air ambiant collecté par le Réseau National de Surveillance de la Qualité de l'Air, les statistiques sur le nombre d'habitant, sur les facteurs économiques de la zone de travail... et proposeront des procédures claires d'alerte en cas d'accident.

Les plans ambitieux permettront aussi de stimuler les autorités pour prendre des décisions à long terme comme l'amélioration de la qualité du carburant, d'améliorer l'aménagement du territoire...

Pourquoi a-t-on recours à des plans de conservation de la qualité de l'air

L'objectif principal de ces plans est de rendre au citoyen un air de qualité de manière à assurer un environnement urbain sain et attractif constituant un facteur incontournable de développement.

Les plans de conservation de la qualité de l'air visent à donner une stratégie cohérente pour réduire, pendant une durée déterminée, la concentration des polluants de l'air à l'intérieur des agglomérations urbaines susceptibles d'enregistrer des dépassements des valeurs limites relatives à la qualité de l'air ou les zones à forte densité ainsi qu'à déterminer les mesures qui doivent être prises en cas de dépassement de ces seuils.

Le plan de conservation de la qualité de l'air permettra donc de:

- mettre à la disposition des administrations tunisiennes un cadre stratégique complet pour réduire la pollution atmosphérique
- fixer les orientations à moyen et long terme permettant de prévenir ou de réduire la pollution atmosphérique afin d'atteindre les objectifs de la qualité de l'air définis dans le même plan
- être un outil de planification, d'information et de concertation à l'échelle régionale
- De permettre suivant les suggestions des experts de dresser un cadre réglementaire visant à réduire la pollution atmosphériques issue de certaines sources.

Contenu du PCQA

Les Plans de Conservation de la Qualité de l'Air (PCQA) comprennent d'une manière générale les documents et les informations suivants :

1° Des informations générales relatives à la superficie et à la topographie de l'agglomération ou de la zone concernée, à l'occupation des sols, à la population, aux activités exercées, au climat et aux phénomènes météorologiques, aux milieux naturels, aux populations



- sensibles, ainsi qu'aux effets de la qualité de l'air sur la santé;
- 2° Une carte de l'agglomération ou de la zone concernée indiquant la localisation des stations de surveillance de la qualité de l'air pour chacune des substances polluantes surveillées ;
 - 3° Des informations relatives au dispositif de surveillance de la qualité de l'air et à l'évolution de la qualité de l'air constatée depuis le début du fonctionnement de ce dispositif;
 - 4° Un inventaire des principales sources ou catégories de sources d'émission des substances polluantes, une quantification des émissions provenant de ces sources ou catégories de sources d'émission, des renseignements sur la pollution en provenance d'autres zones, l'évolution constatée de toutes ces émissions ;
 - 5° Une analyse des phénomènes de diffusion et de transformation de la pollution comprenant, le cas échéant, des précisions concernant les facteurs responsables des dépassements des valeurs limites ;
 - 6° Des informations concernant les mesures ou projets visant à réduire la pollution atmosphérique élaborés antérieurement à l'adoption du plan de protection de l'atmosphère ;
 - 7° Des informations sur les projets d'aménagement, d'infrastructures ou d'installations pouvant avoir une incidence significative sur la qualité de l'air.

Les facteurs de réussite pour l'élaboration des PCQA

L'établissement des plans de conservation de la qualité de l'air demande une très forte mobilisation de tous les acteurs de l'air et ce pour pouvoir rassembler toutes les informations nécessaires (collectivités locales, santé, transport, urbanisme, industriel...) et renforcera la cohésion des objectifs et des moyens de prévention de la pollution atmosphérique.

Et pour réussir, il est fondamentale de s'assurer des points suivants :

- L'établissement des plans de conservation de la qualité de l'air demande une très forte mobilisation de tous les acteurs de l'air et ce pour pouvoir rassembler toutes les informations nécessaires (collectivités locales, santé, transport, urbanisme, industriel...) et renforcera la cohésion des objectifs et des moyens de prévention de la pollution atmosphérique.

Et pour réussir, il est fondamentale de s'assurer des points suivants :

- L'utilisation du maximum d'information possible dont notamment celle publiée par le Réseau National de Surveillance de la Qualité de l'Air (RNSQA), les résultats des cartographies, des campagnes de mesures, des statistiques...
- L'adoption d'un inventaire très fins des sources émettrices, leurs emplacements, leurs types de pollution et leurs contributions à la dégradation de la qualité de l'air ainsi qu'un historique de l'état des lieux qui permettra de faire la mise à jour des plans selon les spécificités de chaque zone.
- L'application du principe de proportionnalité dans la réalisation d'une démarche intégrée en vue de définir des objectifs de réduction des émissions polluantes : La définition des objectifs de réduction des émissions de polluants atmosphériques doit tenir compte de la contribution de chaque secteur aux émissions polluantes mais aussi des meilleures techniques disponibles et des coûts correspondants.
- L'obligation d'avoir un esprit prévisionnel pour pouvoir prévenir d'avance l'impact probable des projets futurs.

Démarrage des travaux du premier plan de conservation de la qualité de l'air PCQA «Grand Tunis»

Le Grand Tunis sera la première région à avoir son plan. Et pour ce faire, la première réunion de démarrage aura lieu au cours du mois prochain et ce pour présenter les objectifs des travaux et d'impliquer davantage les acteurs qui participeront à l'élaboration de ces plans.

Plus de 35 personnes seront invitées à exprimer leurs avis sur les termes de référence techniques et les textes réglementaires qui orienteront ces plans.

De même, l'élaboration de ces plans sera réalisée avec l'appui de l'expertise étrangère en la matière et ce par l'assistance technique qu'apportera l'expert Allemand, recruté à cette occasion (voir bulletin n° 101).

Le premier Plan de Conservation de la Qualité de l'Air sera certainement un important outil d'aide à la décision à moyen et à long termes.

Pour obtenir notre bulletin, veuillez nous renvoyer le coupon ci-après.

Agence Nationale de Protection de l'Environnement
"Réseau National de Surveillance de la Qualité de l'Air" RNSQA

Centre Urbain Nord, 15, rue 7051 cité Essalem 2080 - Tunis - B.P N° 52 le belvédère ou par fax: 71 232 811

Nom ou raison sociale:.....

Adresse..... Code postal:.....

Tél.:.....Fax:.....E-mail:.....